

« ARRÊTÉ PROVISOIRE N°106/2026

Arrêté portant réglementation d'occupation du domaine public Rue de Savonnière

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-28 ; L2122-31 ; L 2212-1 ; le L 2213-6 ;

Vu l'article R.610-5 du Code pénal ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu le règlement de voirie communale de la ville d'ÉPERNON en date du 20 janvier 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-137 en date du 15 décembre 2025 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public ;

Considérant la demande formulée par l'entreprise CIRCET ERI5280 – TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre de travaux de réalisation d'une tranchée de 15 m sous trottoir pour réparation client rue de Savonnière face au « Grand Duché » sur 1 journée dans la période comprise entre le 28/04/2026 et le 13/05/2026 ;

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'entreprise CIRCET ERI5280 est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de réalisation d'une tranchée de 15 m sous trottoir pour réparation client sur 1 journée dans la période comprise entre le 28/04/2026 et le 13/05/2026.

A charge pour elle de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 :

La chaussée sera rétrécie. Stationnement interdit au droit du chantier hormis le véhicule effectuant les travaux et vitesse limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise.

L'entreprise demeure responsable de tout accident pouvant survenir par défaut et insuffisance de cette signalisation, de tout dommage ou dégât occasionné pour quelque cause que ce soit et



ARTICLE 8 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maintenon.
- Monsieur le responsable de la Police Municipale.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.
- L'entreprise CIRCET ERI5280.

Date de publication en ligne : 17/04/2026

Fait à Épernon, le 14 Avril 2026.

Auteur : Loïc BOUR - Le Maire

 Le Maire,
Loïc BOUR

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Mme l'Adjointe au Maire chargée des travaux
M. le Conseiller Municipal délégué à la sécurité et
au domaine public
Service Communication
Service financier
Sictom de Rambouillet